La Quadrature du Net 19 rue Richard Lenoir 75011 PARIS contact@laquadrature.net 09 72 29 44 26

> À l'attention de M. Manuel Valls Premier Ministre

Paris, le 10 avril 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Votre désignation comme Premier Ministre et le remaniement opéré la semaine dernière marquent le début d'une nouvelle séquence pour l'action du gouvernement. À cette occasion, La Quadrature du Net, association de défense des libertés sur Internet, souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de sujets et notamment sur les grandes orientations de la politique de la France en matière de numérique.

Depuis le début du quinquennat de François Hollande, La Quadrature du Net s'est souvent vue obligée d'intervenir face à des menaces pour les libertés numériques. Dernier exemple en date, le vote au Parlement européen la semaine dernière d'une majorité écrasante d'eurodéputés en faveur d'une définition stricte et protectrice du principe de neutralité du Net dans le Règlement sur le Marché Unique des Télécommunications. Ce vote constitue un tournant important pour l'affirmation de la liberté de communication et d'innovation sur Internet et il a été acquis par une forte mobilisation des citoyens et des organisations de la société civile. Pour autant, la position officielle de la France, rendue publique avant le vote, privilégiait au contraire une approche qui aurait permis aux opérateurs d'accorder des priorités à certains de leurs partenaires dans le cadre de la mise en place de « services spécialisés », ce qui aurait abouti à la perte de ce bien commun fondamental que constitue Internet.

Le gouvernement français a pris d'autres orientations discutables en matière de protection des libertés en ligne et sur bien des sujets, on peine à percevoir la différence avec la politique du gouvernement antérieur. Une tendance générale se dégage visant à remettre en cause l'atténuation de la responsabilité civile et pénale dont jouissent les intermédiaires techniques, qui joue pourtant un rôle fondamental dans l'exercice de la liberté d'expression sur Internet. C'est notamment le cas dans les projets de loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou pour la lutte contre le système prostitutionnel, qui

pourraient renforcer l'incitation pour les hébergeurs d'exercer une censure privée des contenus afin d'échapper à l'engagement de leur responsabilité. Ce sera aussi vraisemblablement le cas dans la loi sur la création, où pour lutter contre la « contrefaçon commerciale », la France risque de forcer les intermédiaires techniques à « s'auto-réguler » avec le risque de déboucher sur une « police privée » du droit d'auteur.

Plus largement, la question de la « régulation » d'Internet a souvent été mise en avant par le gouvernement jusqu'à présent, qu'il s'agisse d'étendre les pouvoirs du CSA sur la Toile ou de fixer des limites à la liberté d'expression. Un grand projet de loi sur les droits et libertés numériques a été annoncé, sans calendrier précis pour l'instant, qui pourrait aborder de manière transversale ces questions. Mais les premiers éléments discernables concernant ce texte laissent penser que l'affirmation des libertés risque de céder le pas sur la multiplication des exceptions aux grands principes posés par la loi sur la liberté de la presse de 1881, en vertu desquels seule l'autorité judiciaire est habilitée à intervenir pour faire appliquer les limites légales à la liberté d'expression. À cet égard d'ailleurs, certaines de vos prises de position en tant que ministre de l'Intérieur ont pu inquiéter. Or, si ces orientations étaient confirmées, ce texte échouerait lamentablement à atteindre l'objectif affiché d'instituer un « Habeas corpus numérique » pour devenir, au contraire, un élément de plus mettant à mal les libertés publiques sur Internet.

La Quadrature du Net vous engage à rompre avec cette approche, et à remettre les droits fondamentaux au cœur de la politique numérique de la France. Cela est devenu une ardente nécessité, face à l'inquiétude grandissante des citoyens quant au respect de leurs droits. Qu'il s'agisse des grandes entreprises du numérique ou des États, les individus sont en effet aujourd'hui confrontés à des violations sans précédent de leur vie privée et à une exploitation abusive de leurs données personnelles. Les révélations d'Edward Snowden ont montré l'ampleur du système de surveillance d'Internet mis en place par la NSA aux États-Unis. Face à cette situation, la France s'est compromise de son côté en votant en décembre dernier la loi de programmation militaire (LPM), qui a soulevé de grandes inquiétudes dans la mesure où elle pérennise des législations d'exception, permettant la surveillance d'Internet dans des conditions attentatoires au respect de la vie privée et de la confidentialité des communications. De nouvelles révélations ont par ailleurs montré qu'un opérateur comme Orange collaborait avec les services de renseignement français pour leur donner accès aux données de ses abonnés, en dehors de tout cadre légal.

De telles dérives jettent le discrédit sur l'action du gouvernement et appellent une réaction vigoureuse pour en modifier les orientations. La Quadrature du Net vous engage à prendre exemple sur le Brésil, qui avec le vote de la « Marco Civil » s'est engagé dans une réforme replaçant le respect des droits et libertés au centre de la politique numérique. Le renouvellement de l'action du gouvernement doit également passer par la politique étrangère de la France. De grands chantiers sont actuellement ouverts au niveau de l'Union européenne, que ce soit en matière de révision du droit d'auteur ou de protection des données personnelles. La position de la France dans ces domaines a souvent été critiquable, car guidée davantage par le souci de préserver des intérêts industriels que

par la volonté d'affirmer les libertés. Sur le plan du commerce international, la négociation en cours de l'accord de commerce transatlantique (TAFTA ou TIPP) soulève aussi de nombreuses inquiétudes, en raison des conditions d'opacité dans lesquelles elle se déroule et parce qu'elle pourrait inclure dans le texte des volets relatifs aux données personnelles et à la propriété intellectuelle, à l'image de celui qui figurait dans l'accord ACTA, rejeté par le Parlement européen en 2012.

La Quadrature du Net espère que vous aurez à cœur de défendre par votre action l'Internet ouvert et le potentiel de réalisation des libertés qu'il comporte. C'est un enjeu démocratique de premier ordre, mais c'est aussi un enjeu économique pour la France, car le développement d'acteurs et de services respectueux des libertés peut constituer le ferment d'une nouvelle politique industrielle, privilégiant l'usage des logiciels libres, du chiffrement des communications et de l'auto-hébergement, qui sont les seuls moyens pour donner aux individus la possibilité de reconquérir leur souveraineté numérique.

Lorsque vous étiez candidat lors des primaires socialistes à l'élection présidentielle, vous avez pris des positions montrant votre volonté de rompre nettement avec la politique du gouvernement précédent, notamment à propos de la loi Hadopi que vous jugiez « répressive », « inefficace » et « disproportionnée ». La Quadrature du Net vous engage à agir dans cet esprit, à présent que vous avez la possibilité de peser de manière générale sur la politique de la France, en donnant la priorité à la défense des libertés et à l'affirmation des droits. Nous restons à votre disposition pour un éventuel entretien ou toute information complémentaire sur ces sujets.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

La Quadrature du Net